

PROTOCOLE DE REPRISE

Consignes de la FFTir

Possibilité de l'ensemble des activités à compter du 2 juin pour les zones vertes, sous réserve de respecter impérativement certaines conditions pour assurer la sécurité, tant des adhérents que des bénévoles face au virus.

ACTIVITES POSSIBLES :

- Reprise soumise à la capacité de mise en place de l'accès aux pas de tir dans le respect des gestes barrières dans la limite de 10 personnes maximum
- Reprise limitée aux 25 et 50M

ACCES AU CLUB :

Accès aux titulaires d'une licence F.F.Tir délivrée par le club.

Pas d'accompagnateur sauf pour le para-tir

Consignes générales

- Ouverture du stand à partir du samedi 20 juin
- Club House, buvette, sanitaires et vestiaire fermés
- Ouverture des pas de tir 25 et 50M uniquement
- Aucun rassemblement dans le stand et sur le pas de tir
- Respect des distanciations physiques (1m minimum)
- Réservation de créneau horaire obligatoire pour tous les pas de tir
- Occupation d'1 poste de tir sur 3
- 1 seul tireur par poste
- **Port du masque obligatoire** pour tous les déplacements au sein du club et jusqu'au poste de Tir
- Venir avec son tapis de tir personnel
- Aucun prêt d'une arme du club – dérogation pour les compétiteurs, une arme attribuée à un seul utilisateur
- Nettoyage et désinfection obligatoire du poste de tir à la fin de chaque séance.
- Armurerie accessible uniquement aux membres du Comité, une seule personne présente dans le local.
- Mise en place d'un flux de circulation entrée/sortie alternée Les pas de tir n'ayant qu'un point d'accès, un tireur en attente devra patienter jusqu'à la sortie de son prédécesseur et le nettoyage de son poste avant d'aller s'installer.
- Accès au stand verrouillé entre chaque créneau
- Ecole de Tir fermée jusqu'à la rentrée
- Pour les tireurs mineurs l'accord d'un représentant légal sera demandé avant toute reprise
- Eviter les rassemblements devant la porte du stand
- Utilisation d'une solution hydro-alcoolique mise à dispositions, **obligatoire**.

Jours d'ouverture :

Samedi après-midi et Dimanche matin

Créneaux d'ouverture des postes de tir du 25 et du 50M **UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION**

Réservation par l'application Wix

Accès strictement ouvert aux membres titulaire d'une licence F.F.Tir, non accompagnés exception faite pour le para-tir

Pas de Tir **25M** : 6 postes par créneaux horaires

Pas de Tir **50M** : 4 postes par créneaux horaires

Le samedi

- 14h30 à 15h15

- 15h30 à 16h15

- 16h30 à 17h15

Le dimanche

- 9h30 à 10h15

- 10h30 à 11h15

Le protocole de reprise de l'entraînement contenant les consignes à respecter doit être accepté, agréé et paraphé par chaque utilisateur avant le premier tir.

Tous ces déplacements devront se faire dans le respect des mesures de distanciations sociales et sans attroupement devant les locaux.

Personnes présentant des symptômes

- Les adhérents s'engagent à rester chez eux en cas d'apparition, à titre personnel ou familial, de symptômes pouvant être ceux du virus.
- Si un tireur présente des symptômes lors de sa présence au stand, il sera prié de quitter les lieux immédiatement

La reprise d'activité se fait sur la base du volontariat, à condition que chacun soit responsable du respect des consignes énoncées.

Tout manquement ou non-respect de ces règles pourra conduire le responsable du pas de tir à exclure la ou les personnes concernée(s) et à convoquer le conseil de discipline.

POUR LES ADULTES

NOM :

PRENOM ;

Nr DE LICENCE :

Je soussigné

certifie avoir pris connaissance des consignes afférentes à la reprise de nos activités qui précisent les points à respecter pour pouvoir avoir accès à nos installations et m'engage par la présente à les respecter.

De même, par cette reconnaissance, j'affirme souhaiter reprendre mes activités qui ne présentent aucune obligation et que je suis seul(e) responsable de la protection de ma santé.

Date et signature :

POUR LES MINEURS

NOM :

PRENOM ;

Nr DE LICENCE :

REPRESENTANT LEGAL :

Date et signature